

Paris, le 29 mars 2013

Communiqué de presse

## Peines planchers : le renoncement ?

*Engagement n°53 de François Hollande, alors candidat à la présidence de la République : « Je reviendrai sur les peines planchers qui sont contraires au principe de l'individualisation des peines ».*

*Réponse n°19 du candidat François Hollande au Syndicat de la magistrature : « Nous abrogerons donc la loi sur les peines planchers qui sont non seulement contraires au principe d'individualisation des peines, mais qui en plus ne sont pas pertinentes contre la récidive »*

Premier renoncement : la gauche, en arrivant au pouvoir, a repoussé à demain ce qui devait être fait immédiatement : supprimer un dispositif gravement attentatoire au principe de l'individualisation des peines, symbole de la politique du « *tout sécuritaire* » de ses prédécesseurs, et qui n'a aucun effet sur la prévention de la récidive et la réinsertion des condamnés.

En janvier, François Hollande ne promettait plus que de « *réformer* » la loi sur les peines planchers.

Aujourd'hui, il déclare lors de son intervention télévisée que les peines planchers « *seront supprimées quand on aura trouvé un dispositif qui permet d'éviter la récidive* », laissant entendre que pour l'instant, il n'a pas été trouvé...

Et pourtant la conférence de consensus, mise en place par la ministre de la justice, préconise clairement d'abandonner les peines planchers et propose des mesures concrètes pour lutter efficacement contre la récidive,

notamment en favorisant la réinsertion. François Hollande, qui n'en a dit mot dans son intervention, l'ignore-t-il ?

Ignore-t-il également que le rapport de la commission parlementaire présidée par Dominique Raimbourg « *sur les moyens de lutte contre la surpopulation carcérale* » a conclu à la suppression des peines planchers ?

Que le contrôleur général des lieux de privation de liberté dans son rapport d'activité 2012 recommande « *d'interroger le bien-fondé de l'emprisonnement pour certaines infractions et certaines personnes* », de « *soumettre à l'examen la capacité du système pénitentiaire à prévenir la récidive* », de « *développer des nouvelles peines hors emprisonnement* », « *d'accroître l'aménagement des peines* » en privilégiant « *les mesures durables et facilitant la réinsertion* » ?

Par de l'inaction et du renoncement, François Hollande ne ferait que poursuivre une politique sécuritaire - à l'inefficacité démontrée - contraire aux valeurs humanistes dont la gauche est porteuse.